

► La Lettre des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest ◀

Numéro spécial Aires Marines Protégées (réalisé avec la FIBA)

N°6
Mars 2008



EDITO

«Traditionnellement, l'utilisation de l'espace marin, en particulier la pêche, a été réglementée par les populations locales afin de protéger des ressources essentielles pour leur survie, mais c'est seulement au début du XX^e siècle que les fondements de la conservation des espaces marins ont été établis. Créées au départ comme outil de gestion des pêches, les Aires Marines Protégées sont devenues de plus en plus des instruments de protection de la biodiversité marine et côtière.

Il existe environ 4 430 Aires Marines Protégées (AMP) dans le monde. S'il faut se féliciter de ce nombre, il n'en reste pas moins que les AMP représentent seulement 0,65 % de la surface marine (contre 13 % de la surface terrestre pour les aires protégées continentales). C'est peu ! Les poissons ont peu de refuges où passer une nuit tranquille...

L'Afrique de l'Ouest a fortement renforcé son réseau d'AMP ces dernières années. Avec une bonne vingtaine d'AMP, la sous-région est aujourd'hui mieux armée pour aborder les enjeux du Millénaire et les engagements de Johannesburg. Mais il faut accentuer nos efforts. Si l'Afrique de l'Ouest extrait environ 3,7 %¹ des captures mondiales de pêche, on pourrait s'attendre à ce qu'elle dispose d'au moins ce ratio d'AMP. Or, on en est loin. D'où la nécessité évidente d'étendre le réseau des AMP dans la sous-région et de renforcer la gestion de ces sites. C'est une question de sécurité alimentaire, de développement économique, de bien-être des populations et de protection de la biodiversité.

Ce qui frappe également c'est le problème de la délimitation des AMP. Les scientifiques se basent généralement sur un mix de topologie marine (banc, plateau, récifs, etc.), de concentration d'espèces phares et de dispersion des larves de poissons marins. Seulement, il semblerait, d'après les dernières

études sur le phénomène de 'homing' de certaines larves de poissons, que la surface optimum pour la gestion des sites puisse être plus petite que précédemment suggérée. D'un autre côté, les dispersions suggèrent également qu'une approche 'réseau d'AMP' serait à privilégier. Des éléments qui confortent les processus en cours en Afrique de l'Ouest.

Autant dire aussi que la recherche et les études scientifiques sont capitales pour optimiser les décisions des gestionnaires, que ce soit pour la création ou la gestion des sites. Le RAMP AO, Réseau des AMP en Afrique de l'Ouest, va lancer prochainement une 'gap analysis' pour identifier les lacunes et, donc les fondements de création de nouvelles aires, corridors et espaces à protéger. C'est en travaillant ensemble, et en réunissant nos efforts pour l'ensemble des aires protégées que nous pourrions générer des résultats.

Enfin, j'aimerais conclure sur l'approche territoriale. Les aires protégées ne sont pas des entités isolées. Elles doivent être pleinement intégrées dans le système de planification des terres (et des mers!) et des secteurs. Certainement plus délicat dans le domaine marin, mais tout aussi important, l'arsenal législatif et réglementaire de la gestion des AMP doit être approché du point de vue de la gestion du littoral, de la gestion du domaine public maritime et de la gestion des secteurs des pêches, des transports maritimes, et des industries d'extraction, entre autres. Vers un 'plan d'occupation des mers' ?

Les articles qui suivent illustrent plus avant les besoins, le travail, les réussites et les enjeux des Aires Marine Protégées en Afrique de l'Ouest.

Happy reading !

Sylvie Goyet (goyet@lafiba.org)
Directrice de la Fondation Internationale pour le Banc d'Arguin

¹ 3 million Afrique de l'ouest contre 83 million de captures mondiales de poissons marins (source : FAO, 2006 relayé par présentation de Pierre Failler, ecost Project)

■ Le programme aires marines protégées de la Fondation internationale pour le Banc d'Arguin ■

■ **Bien gérées**, les AMP constituent un des outils les plus robustes pour la conservation de la biodiversité marine et côtière et la contribution à la gestion durable des ressources halieutiques. Depuis 2004, la FIBA appuie, aux côtés des autres partenaires régionaux et nationaux du Programme régional de conservation marine et côtière (PRCM), la mise en oeuvre de la **Stratégie Régionale pour les Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest**, document soutenu par les Ministères en charge des pêches, des Aires Protégées et de l'Environnement de six pays de la sous-région (Cap Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie et Sénégal).



Le programme d'appui aux AMP mis en œuvre par la FIBA vise le **développement d'un réseau régional d'AMP** cohérent et fonctionnel dans l'écorégion marine et côtière ouest africaine, qui contribue à la conservation des écosystèmes et à la gestion participative des ressources naturelles, au bénéfice des populations et de la biodiversité. Les principaux volets de ce programme incluent l'appui à la **création de nouvelles AMPs**, le **renforcement de la gestion** et l'appui à **l'institutionnalisation d'un réseau régional d'AMP, le RAMPAO**.

La création d'AMP : des processus de concertation entre les acteurs et de planification pour la mise en place de **nouvelles AMP** sont appuyés, notamment en République de Guinée (îles de Tristao et Alcatraz, projet porté par le Centre guinéen de Sciences halieutiques de Boussoura CNSHB) et au Sénégal (embouchure du fleuve Sénégal en Casamance, projet de l'ONG sénégalaise *Océanium*). De même, le processus de concertation entre les différents acteurs en vue du futur classement de la Baie de l'Etoile en Mauritanie, piloté actuellement par le bureau de l'UICN en Mauritanie, a été lancé grâce, notamment, à l'appui de la FIBA.



Ile Kamrempe en Guinée (AMP Tristao Alcatraz)

Le renforcement de la gestion : Le nombre d'AMP créées en l'espace de 5 ans (2001- 2006) dans la sous région équivaut à celui de celles créées en 25 ans (1975-2000). Cette explosion de la dynamique de création d'AMP implique des besoins en matière de capacités techniques et financières mais aussi des exigences renforcées pour une gestion efficace des AMP.

Les **appuis financiers et techniques ciblés** apportés aux AMP pour le renforcement de leurs capacités de gestion sont les suivants :

- L'institut de la biodiversité et des aires protégées de la Guinée-Bissau (IBAP) reçoit un soutien pour assurer l'application des règles de gestion et le suivi écologique, la lutte contre la pêche illégale et le renforcement des structures de cogestion des parcs marins de Orango et Joao Vieira et Poilao dans l'archipel des Bijagós.
- La direction des parcs et de la faune de la Gambie (DPWM) a lancé le processus de **révision du plan de gestion** du parc du Niimi, avec l'aide d'une assistance technique, afin de mieux prendre en compte la conservation et la gestion durable des ressources marines et côtières et renforcer les structures de gestion impliquant les communautés locales et les autorités administratives et traditionnelles.



Réunion avec les pêcheurs à Santa Lucia

- La direction générale de l'environnement du Cap Vert (DGA) a pu **dynamiser le processus de**

concertation entre les différentes parties prenantes pour une gestion partagée de l'AMP de Santa Luzia, dans la perspective de l'élaboration du plan de gestion et aussi sensibiliser les communautés et le public en général sur les valeurs de cette AMP.

L'appui aux processus d'appropriation et de **gestion participative** des ressources côtières et marines est l'autre volet essentiel de l'appui aux AMP. Les efforts de l'ONG *Tiniguena*, avec les communautés de trois îles de l'archipel des Bijagós, ont abouti à la mise en place de la **première AMP communautaire** de la Guinée-Bissau sur le complexe d'îles d'Urok et au renforcement de sa gestion. Les objectifs d'Urok sont aujourd'hui le renforcement et la progressive autonomisation du comité de gestion, et la mise en application des règles de gestion.

Par ailleurs, en plus des visites d'échanges entre les communautés et gestionnaires des AMPs de la sous-région, le programme contribue à la réflexion en cours en vue de la **création d'un Forum sous-régional des usagers des AMP**, en collaboration avec l'UICN.

Un des aspects les plus critiques dans la gestion de la plupart des AMP est la mise en place de systèmes adéquats pour une **surveillance efficace**, en vue de lutter contre l'exploitation illégale des ressources (pêche, exploitation d'espèces protégées, coupe de mangrove,...). Un programme de formation régional mis en œuvre avec l'assistance technique de l'Office français de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), en collaboration avec le PNBA, permet annuellement de **former une dizaine d'agents de surveillance des AMP de la sous-région**. Par ailleurs, des AMP bénéficient de dotations en embarcations équipées pour la surveillance nautique et les institutions impliquées sont appuyées techniquement pour la mise en place de systèmes concertés de surveillance.



Vedette de surveillance – AMP Bijagos

Le réseau régional d'AMP : enfin, le dernier pilier du programme est l'institutionnalisation et le renforcement de la cohérence et de la fonctionnalité du réseau des AMP, le **RAMPAO**. L'idée avait été lancée en 2004, un appui technique et financier a permis d'aboutir à la

création officielle du RAMPAO en avril 2007, lors de son assemblée constituante. Un secrétariat du réseau est en place depuis mars 2007, avec l'appui technique du programme AMP de la FIBA.

Charlotte Karibuhoye (charlotte.karibuhoye@iucn.org)

Coordinatrice du programme Aires Marines Protégées de la Fondation internationale du Banc d'Arguin

■ Le réseau régional d'AMP en Afrique de l'Ouest RAMPAO ■

Le réseau régional d'AMP en Afrique de l'Ouest a été officiellement créé le 16 avril 2007 par 15 AMP membres fondateurs, après un long processus de concertation entre les différents acteurs de la conservation marine et côtière des pays de l'écorégion. Il vise le maintien, à l'échelle de l'écorégion marine de l'Afrique de l'Ouest (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Cap-Vert et Sierra Léone), d'un ensemble cohérent d'habitats critiques nécessaires au fonctionnement dynamique des processus écologiques indispensables à la régénération des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité au service des sociétés. A cet effet le réseau cherche notamment à promouvoir l'échange et l'apprentissage mutuel, créer des synergies entre les AMP sur des sujets d'intérêt commun, rendre fonctionnelles et opérationnelles les AMP de la région.

Toutes les AMP officiellement reconnues ont exprimé leur intérêt à intégrer le réseau. Les critères retenus pour l'adhésion incluent entre autres la reconnaissance officielle, l'existence d'un plan de gestion ou d'un plan de travail pluriannuel et l'existence d'une structure de gestion opérationnelle. Sur cette base, l'adhésion de huit AMP candidates de 3 pays a été différée. Actuellement le RAMPAO couvre plus de 90 % de la superficie totale recouverte par les AMP existantes.

Des actions sont en cours, sous la supervision du secrétariat du RAMPAO, en vue d'identifier les lacunes par rapport aux écosystèmes représentés et de renforcer progressivement la cohérence et la fonctionnalité du réseau, notamment en ce qui concerne la représentativité des différents habitats sous protection, la complémentarité des écosystèmes par rapport aux exigences des cycles physiologiques de certaines espèces, la connectivité des AMP entre elles pour les besoins des espèces migratrices,... La fonctionnalité du RAPAMP dépendra par ailleurs entièrement de l'efficacité de ses membres.

Moussa FALL

(rampao@prcmarine.org)

Secrétariat du RAMPAO

PAYS	Les AMP de l'écorégion marine et côtière ouest-africaine	Année création	Surface (ha)
Mauritanie	Parc National du Banc d'Arguin	1976	1170 000
	Réserve Satellite du Cap Blanc	1986	210
	Parc national du Djawling	1991	16 000
	Réserve du Chat Boul	2000	15 500
Guinée - Bissau	Parc National marin de João Vieira et Poilão	2000	49 000
	Parc National d'Orango	2000	158 235
	Parc Naturel des mangroves de Cacheu	2000	88 615
	Aire Marine Protégée Communautaire d'Urok	2005	54 500
Sénégal	Parc National du Delta du Saloum	1976	76 000
	Parc National de la Langue de Barbarie	1976	2 000
	Parc National des Iles de la Madeleine	1976	45
	Réserve Naturelle de Popenguine	1986	11 081
	Aire Marine Protégée de Bamboung	2004	6 800
	Aire Marine Protégée de Kayar	2004	17 100
	Aire Marine Protégée de Saint-Louis	2004	49 600
	Aire Marine Protégée de Joal-Fadiouth	2004	17 400
	Aire Marine Protégée d'Abéné	2004	11 900
	Bao Bolong Wetland Reserve	1976	22 000
Gambie	Bijols Island & Tanji Bird Reserve	1993	612
	Niumi National Park	1987	4 940
Cap Vert	Tanbi Wetland Complex	2001	6 000
	Reserva Marinha Integral Santa Luzia, Branco et Raso	2003	3 500
Guinée	Reserva Natural Marinha da baía de Murdeira (Sal)	2003	2 063
	Sanctuaire de faune des îles de Loos	1992	13
SUPERFICIE TOTALE			1 645 811

Membres du RAMPAA

Candidats



■ A découvrir sur le web ■

- Le programme de la FIBA : http://www.lafiba.org/index.php/fr/le_programme
- Les actions du PRCM : http://www.prcmarine.org/index.php?option=com_content&task=blogcategory&id=1&Itemid=67
- La stratégie régionale sur les aires marines protégées du PRCM : http://www.iucn.org/places/brao/docs_pdf/prcm_strategie.pdf
- La base de données mondiale sur les poissons où 25.000 espèces de poissons du monde (marins et dulçaquicoles) sont décrits et plus ou moins richement documentés: www.fishbase.org.
- Modèle sur les écosystèmes marins en Afrique de l'Ouest et l'impact des pêches http://www.fisheries.ubc.ca/publications/reports/report12_7.php

■ Le Parc National du Banc d'Arguin ■

Situé de part et d'autre du 20^{ème} parallèle, le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) s'étend sur plus de 180 km, soit un tiers de la côte mauritanienne. C'est l'Aire Marine Protégée la plus vaste en Afrique. Créé sous l'impulsion des autorités mauritaniennes en 1976, il couvre une superficie de 12 000 km² et protège 60 % des fonds de moins de 20 m de la ZEE mauritanienne, un effort de conservation sans pareille.

Cet ensemble géographique très particulier constitué notamment d'un gigantesque banc de sable qui protège le golfe d'Arguin des houles océaniques, est la plus grande zone côtière à caractère estuarien entre la Méditerranée et l'Afrique tropicale. Les singularités de sa faune et la diversité et l'intégrité des habitats qu'il héberge font du PNBA une aire protégée marine et côtière d'importance mondiale, ce qui lui ont valu entre autres de bénéficier depuis 1989 du statut de Site du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Il occupe une place prépondérante au sein du Réseau des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO).

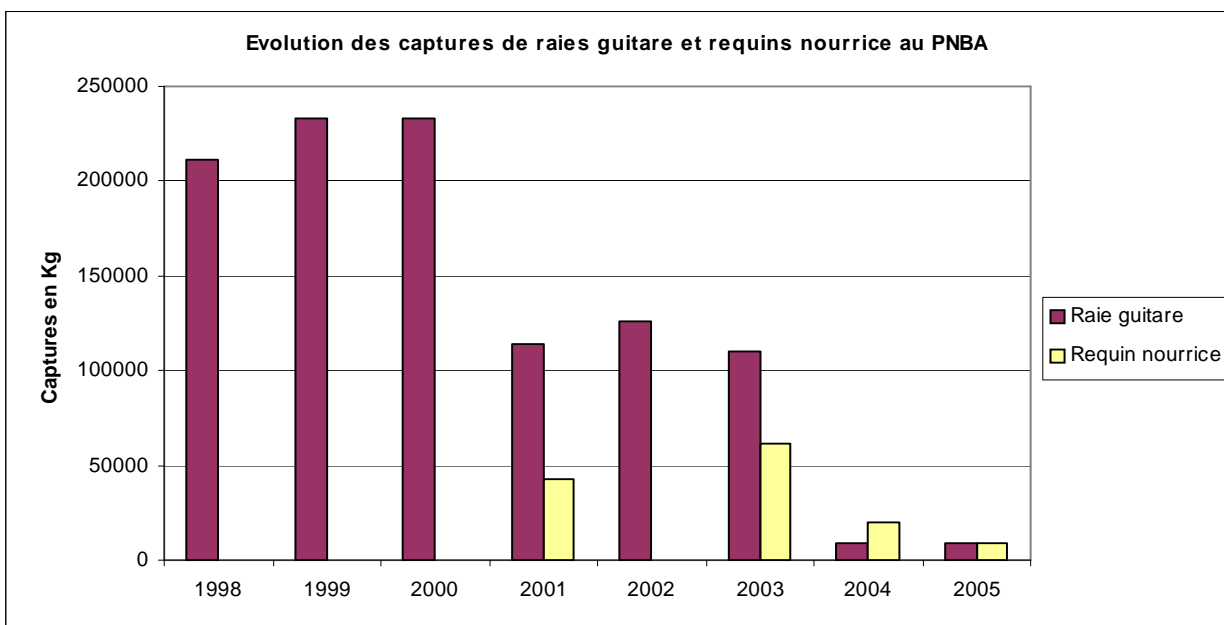
La Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA) a été créée en 1986 et s'est construite autour de l'appui à la gestion du parc. Le Banc d'Arguin demeure encore aujourd'hui un des piliers principaux de son intervention en Afrique de l'Ouest.

Le PNBA appuie le développement des populations Imraguens résidentes en favorisant des activités

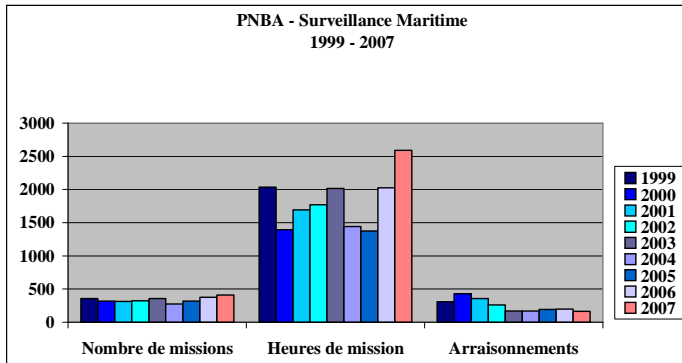
économiques durables telles que la pêche responsable, la transformation traditionnelle de ses produits, et l'écotourisme. Dans le cadre plus général de la gestion des pêches en Mauritanie, le parc est reconnu comme un agent de développement économique du pays, ce qui lui a permis de voir son budget renforcé dans le cadre des accords de pêche avec l'Union Européenne.



La gestion participative est institutionnalisée en tant que mode d'intervention. La Direction du parc gère l'espace protégé avec le concours de comités de pêcheurs et en concertation permanente avec la population résidente. L'objectif étant la conservation de la biodiversité et la mise en valeur des savoir-faire traditionnels et la durabilité des ressources marines, le ciblage des raies et requins a été banni d'un commun accord avec des résultats particulièrement importants pour certaines espèces (*tableau suivant*).



En accord avec la population, les embarcations motorisées sont interdites dans le PNBA : La pêche est pratiquée à pied ou en embarcations à voiles. Pour assurer l'inviolabilité de ses frontières et faire respecter ses engagements avec la population résidente, le parc a mis en place avec l'appui de ses partenaires nationaux et internationaux un système de surveillance nautique appuyé actuellement par 3 radars à terre et 5 vedettes rapides avec des résultats très encourageants.



Chaque année, la quantité et la qualité des produits de la pêche transformés traditionnellement sur le parc progressent et contribuent à renforcer le rôle des femmes dans la société Imraguen. Les œufs de mullet jaune connus en Méditerranée sous le nom de poutargue constituent un des produits d'excellence de la culture Imraguen (Tableau 3).

Saison	Mamghar	R'Gueiba	Teishoff	Total saison
2006/2007	0	40,47	35,63	76,1
2007/2008	80,129	31,775	45,56	157,464
Totaux	80,129	72,245	81,19	233,564

Marion Broquere
Assistante Technique du projet RARES

Et : Antonio Arojo antonioaraujo-pnba@mauritania.mr
Coordinateur du programme PNBA de la FIBA



Réunion de concertation à Urok (Bijagos)

■ Gestion participative des AMP ■

Plus encore que pour les aires protégées terrestres, il est désormais communément admis que la cogestion représente l'option la plus favorable à la durabilité des AMP (IMPAC1, Geelong 2005). Les communautés locales souffrent de pressions très diverses comme les problèmes liés aux accès libres pour la pêche artisanale, les migrations intra régionales. Dans ce contexte, les AMP peuvent représenter des solutions pour se réappropriier la maîtrise des terroirs et des ressources lorsqu'elles sont appropriées par ces communautés. Dans le cas contraire, les AMP sont trop souvent perçues comme des contraintes et des éléments de pression supplémentaires.

La cogestion est plus qu'un simple outil de gestion des aires protégées, c'est une option de gouvernance participative impliquant les usagers traditionnels et les communautés riveraines dans les différents niveaux de conception et de mise en œuvre des processus de décision liés à la gestion des AMP. Cette participation se traduit au travers des différentes fonctions de gestion et de suivi sur le terrain et peut se formaliser au travers d'une institutionnalisation de la participation des acteurs locaux aux organes de gouvernance (organes délibérants, comités de gestion, etc.).

Le programme régional marin de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest, en lien avec le RAMP AO et avec l'appui technique de la CEESP, conduit une initiative de renforcement des capacités en gestion participative des acteurs institutionnels, non gouvernementaux et des communautés locales. Basée sur un réseau de personnes issues de différents sites, elle inclut des analyses de situation, des sessions de formation régionales, des visites d'échange et des animations de terrain. Les formations ont été conduites par Grazia Borrini-Feyerabend et par Yves Renard, vice-présidente et membre de la CEESP ; elles se sont déroulées dans l'AMP du Bamboung (Sénégal), l'AMP de Santa Luzia (Cap Vert) et le Parc National du Banc d'Arguin (Mauritanie).

Ce projet a favorisé l'évolution du mode de gestion de plusieurs AMP et a permis d'aborder de façon réellement participative plusieurs processus de création de nouvelles AMP. Par ailleurs, il a permis de constituer un groupe de personnes ressources issues de différents horizons dans la sous-région. Un guide pratique sur la gestion participative des AMP, à l'adresse des praticiens de terrain et des formateurs, sera publié en quatre langues courant 2008. Ce projet se poursuivra pendant toute la durée du PRCM phase 2 (2008 - 2011).

Mathieu Ducrocq (mathieu.ducrocq@iucn.org)
Programme régional marin de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest

Offre d'emploi

L'UNOPS recherche un candidat(e) afin de pourvoir le poste de Coordonnateur régional pour le projet « Renforcer l'efficacité et catalyser la durabilité du système d'aires protégées du W-Arly-Ouagadougou ». Le poste est d'une durée de 1 an avec une durée probatoire de 6 mois.

Les candidats qualifiés peuvent soumettre leur dossier de candidature comprenant une lettre de motivation, un Curriculum Vitae (CV) et un formulaire de Notice Personnelle « Personal History Form » à Ousseynou Thiam Guèye, BP 15702 CP 12524 Dakar Fann/ Sénégal, ou via Internet à suivanteafosnoc.vacancies@unops.org. Prière de mentionner la référence et le titre du poste (dans la partie Objet) pour les candidatures envoyées par courrier postal : Références : VA/2008/AFO/SNOC/021, Titre du poste : ALD4 (ICS-11). La date limite de candidature est le **27 Mars 2008**. Plus d'information sur www.unops.org.

□ Les engagements internationaux

Face à la dégradation des ressources marines et côtières, la mise en place d'AMP et de réseaux d'AP fait de plus en plus l'objet de recommandations et engagements au niveau international.

Lors de la **Conférence de Rio en 1992** les Etats ont pris des engagements sur l'environnement et le développement. Ainsi le chapitre 17 de l'**agenda 21** est consacré à la protection des océans, des mers et des zones côtières. En 1995, la **Convention sur la Biodiversité CBD** dans sa 2ème réunion de la Conférence des Parties (COP), a adopté une décision en faveur de la diversité biologique marine, appelée le « **Mandat de Jakarta** sur la diversité biologique et côtière ». En 2002, le **Sommet mondial sur le développement durable** a recommandé entre autres la création de zones marines protégées et la mise en place d'ici à 2012 de réseaux représentatifs d'AMP, en vue d'assurer une forte réduction du rythme actuel de perte de la diversité biologique.

Cet objectif a également été adopté par le **congrès mondial des aires protégées de l'UICN de Durban** en 2003. Un **programme de travail** revu et actualisé **sur la diversité biologique marine et côtière a été adopté** par la COP 7 de la **CBD en 2004** avec un accent notamment sur la gestion intégrée des zones marines et côtières et les aires protégées côtières et marines.

Le **premier congrès international sur les AMP IMPAC 1** réalisé en 2005 en Australie a également mis en exergue l'urgence de créer des réseaux d'AMP écologiquement représentatifs de la diversité des habitats côtiers et marins et de la diversité des catégories d'espèces dans ces écosystèmes. Enfin plus récemment en 2006 la **COP 8 de la CBD à Curitiba au Brésil** a souligné l'importance de corriger la sous-représentation des zones protégées côtières et marines.

■ Agenda ■

◀▶ **01 au 03 avril (Bénin)** : atelier dans le parc de la Pendjari : mise en place de l'outil Enhancing our heritage (EOH), avec les gestionnaires des parcs du W du Bénin, du Niger et de la Pendjari.

◀▶ **17 avril (Bénin)** : atelier à Haut niveau parrainé par la ministre de l'environnement et de la protection de la nature du Bénin sur le thème « Pour une meilleure prise en compte du principe d'équité dans la gestion des aires protégées en Afrique de l'ouest » à Cotonou.



■ Appel à propositions - Rappel ■

L'UICN et la FIBA souhaitent appuyer un ensemble de petits projets (d'un montant approximatif de 5 à 25 000 euros) concernant l'amélioration de la conservation de l'environnement (dans les aires protégées ou dans leur périphérie) et prenant en compte **spécifiquement la question de l'équité**, en particulier du genre, pour y parvenir.

A ce stade, ce sont des concept-papiers courts qui sont attendus (maximum trois pages, avec un budget indicatif) pour un premier tri. Toutes les – bonnes – initiatives sont les bienvenues !!!

Les propositions seront transmises à :
aurelie.vieillefosse@iucn.org

▶ La Lettre des APAO ◀

Contacts : geoffroy.mauvais@iucn.org
Et : aurelie.vieillefosse@iucn.org



UICN, Bureau régional
Afrique de l'Ouest
Programme Aires
protégées
BP 1618,
Ouagadougou 01.

BURKINA FASO

Tel : (226) 50.30.10.72